POLITIQUE RÉGIONALE

A HAUBOURDIN

Les effets de l'inventaire

Bien que les inventaires soient déjà vieux de plus de deux ans, tout le monde ici se souvient encore du fameux siège de l'église. Nous se rappelent les formalités retrancheuses exigées pendant plusieurs mois, et qui n'ont pu être enlevés que grâce à l'habileté professionnelle des ouvriers de M. Bourée-Thibaut.

Les cléricaux eux-mêmes, tout en les appelant crocheteurs, passeurs, et autres petits noms d'oiseaux, eut dû rendre justice à leur mérite, au point que certains d'entre eux, et non des moindres, ont demandé à faire leur apprentissage dans cet atelier devenu célèbre.

C'est ainsi qu'on nous signale le cas du jeune Cavelier Louis-Gonzague qui, désireux de faire un exercice d'art distingué, est allé chez M. Bourée-Thibaut, le 8 octobre 1904, au sortir du service-militaire pour y perfectionner une éducation commencée dans une maison mieux pensante peut-être, mais moins avantageusement connue, probablement des pouvoirs publics.

Malheureusement, depuis quelque temps il reste chez lui, ayant pris froid, dit son patron, en travaillant à l'usine électrique du Marais-de-Lomme. Ne serait-ce pas plutôt le microbe de l'excommunication qu'il aurait pris à ses camarades d'atelier !

A ANNŒULLIN

Le banneton de M. Pierre, continue toujours sa course vagabonde et s'il ne s'arrête pas en route, ce sera bien avant le 3 mai qu'il conduira son pauvre maître au terme de son voyage.

Car, malgré toute la peine que nous en éprouvons, il faut bien appeler les choses par leur nom ; c'est-à-dire un chat un chat et Monsieur Pierre un sot.

Ainsi voilà un fait historique le plus navrant peut-être de notre histoire moderne et qui nous montre en ce général Soubise, l'incurie et l'ignorance des officiers d'autrefois.

S'il se trouvait quelqu'un qui aurait dû laisser dans l'oubli ces tristes souvenirs, c'est bien celui qui essaie de remuer la boue que ses pareils ont jetée à la face de ce général républicain qui a voulu faire disparaître de notre armée démocratique ces incapables qui actuellement encore nos pauvres soldats à de nouveaux Rosbach.

Mais voilà M. Pierre a le cauchemar maintenant et ses bêtises redoublent, il ne voit partout que fiches et francs-maçons, et, rapprochement singulier, il ressemble à certains roquets qui aboient toujours et sans motif ,alors qu'ils devraient plutôt se taire.

Et nos édiles et leur chef sont en bien vilaine posture, s'ils n'ont d'autre avocat pour plaider leur cause que ce bon M. Pierre qui veut malgré tout nous endormir par persuasion, ayant déjà oublié, l'ingrat, la collection de capotes que ses amis doivent à la charité de notre parti.

Mais laissons M. Pierre à son délire de la persécution et à ses idiotes accusations, car s'il est un parti qui a besoin d'indulgence et qui devrait éviter certains souvenirs, c'est bien celui que veut défendre le correspondant de l'*Eveil Populaire*, et pour lui répondant de l'*Eveil Populaire*, et pour lui rappeler ces honnêtes fonctionnaires, gardes champêtres, greffiers et autres, tous pauvres pères de famille, jetés sur le pavé parce qu'ils n'avaient pas la confiance du nouveau maître.

Aussi, M. Pierre, continuez et faites-nous le plaisir de ne pas nous ménager les traits spirituels de votre bel esprit, et si, par ricochet, ce sont les hommes que vous voulez défendre qui en sont atteints, le lendemain de notre victoire, pour récompenser votre généreuse collaboration, nous ferons encore quelques courbettes pour vous faire obtenir une place de faveur à l'Hôtel des Innocents.

Le Comité d'Union Républicaine.

(A suivre).

A HELLEMMES

Quelques mots de réponse

Nous ne saurions trop admirer la courtoisie du citoyen Jules Thiletry, qui nous prend à partie dans le « Réveil du Nord » et nous secoue de belle manière au sujet d'un entrefilet relatant un pugilat entre deux citoyens *qui s'estiment trop, paraît-il, pour* s'écrabouiller le faciès.

Sur la foi d'un correspondant mal renseigné, nous avions mis en cause les citoyens Krebs et Hentgès, et nous avions opéré entre eux un rapprochement à distance de bras.

C'était une erreur !...

Le citoyen Krebs se trouvait à ce moment là à 250 kilomètres du citoyen Hentgès.

Même par télégraphie sans fil, tout rapprochement dans ces circonstances semble impossible.

Dont acte.

Mais, ceci dit, et étant acquis qu'il y a erreur sur le nom des deux mêlés, nous ne voyons pas trop l'importance que l'on cherche à donner à un incident qui en est totalement dépourvu.

Ou plutôt si... nous commençons à comprendre.... au lieu de répondre à des arguments précis, en cherche un dérivatif, on répond à côté.

Si nous signalons les subsides refusés par l'Administration Municipale collectiviste du Bureau de Bienfaisance, on nous dit que M. Hentgès assistait au Congrès du Bâtiment du Nord.

Si nous affirmons que les libéralités de la Municipalité collectiviste refusées à l'assistance publique, trouvaient un judicieux emploi dans les balades à l'eau que s'offraient nos édiles, on nous affirme que M. Hentgès est un homme d'affaire sérieux et pratique.

Si nous osons prétendre, avec preuves à l'appui, que l'Administration collectiviste semblait inspirée de l'exemple d'une corneille abattant des noix, on nous reproche notre manque de courtoisie.

Nous nous contenterons de signaler cette manière de répondre, qui engendre les explications gênantes.

L'ancienne administration collectiviste a longtemps passé pour ne rien faire, elle s'efforce aujourd'hui de parler pour ne rien dire.

Or, il faut dire quelque chose.

Nous voulons faciliter à tous les citoyens d'Hellemmes de lumineuses comparaisons entre l'Administration Collectiviste et la nôtre.

Il faut que l'on y voie clair,et pour réaliser cette nécessité, nous allumerons au besoin une lanterne à plusieurs chandelles. On peut, chez des collectivistes, se le tenir pour dit.

⁂

Ouvrons ici une parenthèse :

Le citoyen Hentgès, trésorier du syndicat des chemins de fer, écrit que le syndicat est atteint par nos critiques qui visent un des membres de son bureau.

Nous respectons infiniment le syndicat, et nous tenons à déclarer que nous ne le confondrons jamais avec les petites personnalités qui chercheraient à se mettre à couvert sous son aile.

Un citoyen, membre du syndicat, peut être collectiviste, sans que le syndicat soit COLLECTIVEMENT responsable des actes du membre en question.

A chacun selon ses œuvres. Et cela est du bon sens et de la simple équité.

⁂

Un dernier mot :

On nous accuse de manquer de courtoisie.

Nous demanderons si le « Travailleur », organe officiel des socialistes unifiés, et qui, dans son numéro de la semaine dernière, crache son mépris à la face de M O Fanyau et menace de le chasser IGNOMINIEUSEMENT de la Mairie, pense avoir fait quelques emprunts au « Manuel de la Civilité puérile et honnête ».

⁂

Nous avions terminé cet article lorsque le numéro du « Travailleur », paru aujourd'hui, nous est tombé sous les yeux.

Nous y avons vainement cherché une réfutation de nos affirmations, toutes basées sur des chiffres, sur des vérités officiellement constatées.

Par contre, nous avons trouvé dans l'organe des unifiés la phraséologie ordinaire des orateurs du parti, le boniment sur la lutte des classes, la nécessité de lutter contre les odieux capitalistes et toute la lyricité des lieux communs coutumiers dans les réunions publiques du Nord et du Midi, les formules d'usage s'adaptant également à tous les milieux.

Le moindre argument précis ferait beaucoup mieux notre affaire et aussi celle des électeurs.

Nous n'ergotons pas dans le vide.

Nous apportons des choses précises et nous demandons simplement aux collectivistes d'en faire autant.

Ainsi, pour répondre, en passant, à une accusation portée antérieurement dans le « Travailleur » contre M. Oscar Fanyau, et tendant à faire croire qu'il était toujours absent de la Mairie, nous répondrons encore par des chiffres.

Sur 39 séances du Conseil municipal, tenues de mai 1904 à Mars 1908, M. Oscar Fanyau en a présidé 39.

Sur 117 Conseils d'Administration, il en a présidé 117.

Sur 60 Commissions municipales, il en a présidé 55.

Remarquons en passant que sur 53 Commissions, en 8 années, l'ancien maire collectiviste en avait présidé seulement 38, et qu'il a brillé par son absence dans 20 séances du Conseil municipal, de 1904 à ce jour.

Faut-il dire encore que tous les lundis et vendredis, le Maire actuel n'est tenu régulièrement, pendant deux heures, à la disposition de ses administrés... sans compter les audiences particulières, toujours accordées sur demande ?

Tout cela est dit ici pour montrer la mauvaise *foi d'adversaires qui calomnient à tort et à travers, espérant qu'il en restera toujours quelque chose.*

Nous sommes entrés dans la période des démonstrations par documents ; nous n'en sortirons plus.

C'est par l'exposé des faits dans toute leur vérité, dans toute leur netteté, que nous entendons nous défendre contre les calembredaines dont on va tenter de nous accabler.

Les chefs du parti collectiviste peuvent emboucher leurs trompettes et chercher à donner le change en faisant beaucoup de bruit.

Il ne sortira que du vent du pavillon de leur instrument.

Quel dommage qu'il n'en soit pas de même du pavillon des bains qui se rappelle constamment au souvenir des contribuables chargés de payer le montant de la soulourse.

JEAN D'HELLEMMES.

A ESTAIRES

La Revision des listes électorales

A ESTAIRES ET A MERVILLE

Dans son numéro du 9 mars, la *Dépêche*, sous la rubrique « Jurisprudence constante et uniforme » reproduit un article d'un correspondant anonyme, au sujet d'un jugement juste et équitable, rendu par M. le juge de paix de Merville, concernant la revision des listes électorales à Estaires et à Merville.

Contrairement aux allégations mensongère de ce trop partisan correspondant anonyme, le cas des trois électeurs d'Estaires est tout à fait différent de celui des électeurs de Merville, en effet, ceux-ci ont quitté leur commune depuis plusieurs années, leur résidence actuelle est inconnue et ils n'ont pas manifesté le désir d'être maintenus à Merville, tandis que ceux d'Estaires qui ont été rayés malgré les protestations réitérées de M. P. Durez, membre de la Commission de révision, avaient demandé leur maintien à Estaires, qu'ils ont quitté momentanément, depuis moins d'un an pour aller à La Gorgue, en attendant que les maisons louées par eux à Estaires soient terminées, deux ont leur domicile électoral d'origine à Estaires (considération prévue par la loi), un est en outre propriétaire d'un immeuble et paye des contributions à Estaires. De plus, tous trois ont voté à Estaires en juillet dernier.

Pour toute personne sensée, les deux cas sont différents, mais n'es-ce pas l'intérêt politique qui guide ce correspondant pour critiquer, sous le couvert de l'anonymat, les représentants de la justice. Ce correspondant qui crie injustice là où il n'y a que justice, aurait-il oublié les agissements de ses amis qui faisaient voter les morts ? On pourrait les lui remettre en mémoire en rappelant les faits.

LE SOUS-SOL DE LA FRANCE

On ne connaît pas encore toutes les richesses que contient le sous-sol de la France. La surprise a été grande, il y a quelques années, quand on apprit la découverte dans la Mayenne, presque aux portes de Paris, d'une mine d'or exploitée maintenant par la Compagnie « La Lucette. »

Faut-il rappeler les découvertes successives des divers gisements houillers qui forment nos bassins du Nord, du Pas-de-Calais, de Saint-Etienne, d'Alais, du Creusot et de Bignay ? On parle maintenant d'un nouveau bassin houiller important dans la Lorraine française, d'un autre dans la Moselle.

Dans la Sarthe, la Société des Mines de Juigné met activement en exploitation, depuis quelques mois, trois bassins anthracifères d'un très grand tonnage, dont l'un donne déjà de l'anthracite comparable aux meilleurs anthracites anglais.

Dans l'Est, dans l'arrondissement de Briey, on exploite, depuis quelque temps, le plus beau gisement d'Europe de minerai de fer.

Le sous-sol de la France nous réserve probablement encore d'autres richesses !

LA RÉGION

A CAMBRAI

Pour les tisseurs en chômage

En suite de la décision prise par M. le président du Conseil — décision que nous avons annoncée hier, M. Pujalet, inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur, est descendu vendredi soir à Cambrai au train de 10 h 15, accompagné de M. Alfred Le Roy, député.

Ces messieurs ont aussitôt conféré longuement avec M Lévesque, inspecteur du travail, qui leur a fourni de très intéressants renseignements.

Samedi matin, à la première heure, MM Le Roy et Pujalet se sont entre-tenus avec M. Decharme qui leur a donné des éclaircissements sur la situation des tisseurs à la main du Cambrésis.

Vers 8 heures, M Pujalet, M le député Le Roy et M. l'Inspecteur du travail ont quitté Cambrai pour les principales communes du canton de Carnières : Cattenières, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Avesnes-les-Aubert, Rieux, Carnières, Bévillers, etc.

Ils ont entendu dans les Mairies de ces communes les Municipalités, des délégués des syndicats, des patrons et enfin diverses dépositions utiles à cette intéressante enquête dont nous devons louer la promptitude.

Nous pouvons annoncer que MM. Le Roy, Hauet, Vion, députés, ont déposé vendredi matin, sur le bureau de la Chambre,une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 150.000 francs destiné à venir en aide aux tisserands en chômage de la 1re circonscription de Cambrai et des arrondissements de Péronne et de Vervins.

Pour Carnières, dont M. Alfred Le Roy avait vivement appuyé une demande de la Municipalité auprès de la Commission départementale, M. le Préfet a fait parvenir la note suivante à l'actif député de la 1re circonscription de Cambrai :

« En principe et en raison du peu d'importance des bonis des subsides de police correctionnelle dont elle dispose, la Commission départementale ne subventionne pas les communes pour secours d'ouvriers en chômage. Mais à titre exceptionnel et sur ses instances, elle a bien voulu accorder à la commune une subvention de 300 francs dans le l'importance du crédit voté par le Conseil municipal pour venir en aide à ces ouvriers en leur procurant du travail communal ».

PRÈS DE SAINT-QUENTIN

Cambriolage et meurtre

Sur la lisière des départements de la Somme et de l'Aisne, dans le canton du Catelet, deux drames sont venus tout à coup, à quarante-huit heures d'intervalle,troubler l'existence uniforme et triste des habitants de deux hameaux voisins, Lempire et Vendhuile, qu'une distance de quarante kilomètres séparent de Saint-Quentin.

A Lempire, il y a trois fermes, une trentaine de maisonnettes basses ou chaumières qui abritent des ménages d'ouvriers tisseurs. La population totale ne dépasse pas cent trente habitants. Il y a aussi des débits de boisson qui présentent cette particularité qu'on y vend un peu de tout : mercerie, épicerie, charcuterie et tabac. Sur le comptoir, la mousse des bocks éclabousse en passant la *molle* de beurre qui fait vis-à-vis au pot de pommade à la rose.

Mlle Odile Ancelin, qui, depuis quelques années, est propriétaire de l'un de ces établissements, avait la réputation de faire ses affaires et d'avoir dans quelque cachette d'appréciables économies. C'est une femme de trente-cinq ans, qui a toujours repoussé les propositions matrimoniales et a préféré vivre seule, après la mort de ses parents.

Un réveil désagréable

Dans la nuit de mercredi à jeudi, elle fut réveillée en sursaut. Il lui sembla qu'on marchait dans sa boutique qui communique de plain pied avec sa chambre dont elle est séparée par une légère cloison. S'étant levée, elle se trouva effectivement en présence de deux individus qui se jetèrent sur elle, la terrassèrent et lui firent un bâillon de sa jupe pour étouffer ses cris. Elle entendit l'un d'eux qui disait en patois picard :

— On ne la tuera pas, nous n'en voulons qu'à son argent.

La respiration lui ayant alors manqué,elle s'évanouit. Quand, une demi-heure plus tard, elle reprit ses sens, minuit était sonné depuis longtemps déjà. Elle était seule. Sur une table du débit, un rat de cave jetait une lueur jaunâtre en achevant de se consumer.

Mlle Odile Ancelin appela. Ses voisins accoururent et, avec eux, elle constata qu'une somme de 500 francs qui se trouvait dans une armoire, laquelle constituait le meuble unique d'un cabinet noir attenant à sa chambre à coucher,avait disparu. Des titres au porteur qui s'y trouvaient également avaient été désignés.

Un marchand de peaux de lapin de Gouzeaucourt et un journalier de Malassis furent arrêtés,mais,faute de preuves, on les a relâchés. Le parquet de St-Quentin a procédé à de nouvelles constatations. C'est dans le voisinage immédiat de Mlle Odile Ancelin que se trouveraient, croit-on, les coupables.

⁂

Cornaille tue sa femme

A Vendhuile, c'est autre chose. Un nommé Cornaille a tué sa femme en la frappant à coups de bâton sur le crâne. Cornaille était un ivrogne invétéré et sa compagne n'avait rien à lui envier. Lundi dernier, ainsi qu'ils en avaient l'habitude quand quelque basse corvée leur procurait un peu d'argent, ils s'étaient attablés en face l'un de l'autre dans l'unique pièce de la maison où ils vivaient et, sans rien se dire, ils avaient bu.

Une querelle s'était bientôt élevée entre eux pour un de ces motifs probablement stupides que personne ne connaîtra jamais et qu'il a été impossible à Cornaille lui-même d'expliquer.

Trois jours se passèrent. Cornaille buvait toujours. Il était si triste que dans l'après-midi d'hier quelqu'un lui dit :

— Qu'est donc devenue ta femme ? On ne la voit plus ?

— Tiens, c'est vrai, répondit-il, il va falloir tout de même que je songe à la faire enterrer.

Et, sans attendre davantage, il alla trouver le maire de Vendhuile, lui demandant les formalités à remplir pour une inhumation pure et simple. Il expliqua qu'il jugeait les obsèques coûteuses et inutiles.

Le maire envoya au domicile de son administré un médecin qui, en constatant que Mme Cornaille portait plusieurs lésions au sommet de la tête, refusa le permis d'inhumer. Depuis lundi, son corps gisait à terre sous le lit où, faute d'un emplacement meilleur, Cornaille l'avait poussé. Il le tira par un pied pour que le médecin pût constater le décès. Il fit ce geste macabre le plus simplement du monde ,et sans manifester d'émotion. Aux gendarmes, il tint ce langage :

— C'est un accident. J'ai trop tardé, c'est vrai, mais ne la voyant plus, je l'avais oubliée. Il n'y a pas de quoi s'indigner pour un coup de bâton. Elle en avait bien reçu d'autres et son crâne endurci avait toujours résisté.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A SAINT-AMAND

La section amandinoise des Conférences populaires continuant la série de ses conférences concerts, avait groupé, dimanche dernier, un public nombreux ; MM. Lassalle, pianiste ; Vermeyen, ténor, et Dubois, mandoliste, qui obtinrent un grand succès.

M. Léon Bellet, docteur en droit, avocat au barreau de Valenciennes, dont l'éloquence est reputée, a traité comme sujet : « L'Œuvre de Sully-Prudhomme ». Cette magnifique conférence lui valut de chaleureux applaudissements.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Dunkerque. — Dans les ateliers de MM. Tilger frères, un tourneur en fer, M Julien Leclaire, s'est fait une blessure à l'annulaire de la main gauche, qui nécessitera l'amputation de la phalangette.

— M. Alphonse Ségain, ouvrier du port, qui travaillait au chargement de balles de coton, au Freycinet IV, a été grièvement blessé au bras et à la main gauche par la chute d'une balle.

— M Gilbert, peintre, qui descendait de la goblette « Aimée », a glissé et est tombé dans le bassin du Commerce. Il a pu, fort heureusement, être retiré de l'eau par des douaniers de service, aidés des ouvriers travaillant à bord du navire.

VOLS

A Dunkerque. — Une balle de laine d'Australie a été volée sur le port au préjudice de la compagnie des Bateaux à vapeur du Nord. Une enquête est ouverte.

Distinctions honorifiques. — RÉCOMPENSES AU COURAGE ET AU DÉVOUEMENT. — L'OFFICIEL d'aujourd'hui publie des médailles d'honneur, mentions honorables, lettres de félicitations, décernées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée.

MÉDAILLE DE BRONZE. — MM. Gambles, employé des postes à Douai. Déjà titulaire d'une mention honorable. A sauvé un enfant en danger de se noyer. — Blain, sous-chef de gare à Hazebrouck, 11 novembre 1907. A porté secours à un voyageur en danger d'être écrasé par une locomotive. — Rogez, bijoutier à Douai, 5 juin 1905 (titulaire d'une mention honorable). A maîtrisé un cheval emporté.

MENTION HONORABLE. — MM. Pantegnies, garçon meunier à Solesmes, 12 septembre 1907. a maîtrisé un cheval emporté. — Hollard, sergent à Croix, *4 novembre 1907, a été blessé en arrêtant* un cheval emporté. — Bétrancourt, cultivateur, à Paillencourt, 15 juillet 1906-21 août 1907. A sauvé un enfant qui se noyait et maîtrisé un cheval emporté. — Petit, agent de police à Fourmies, 23 novembre 1907. A arrêté un cheval emporté. — Bernaert, mécanicien à Lille, 12 décembre 1907. A arrêté un cheval emporté.

LETTRES DE FÉLICITATIONS. — MM. Olivier, garde champêtre à Roncq, 7 janvier 1907. A maîtrisé un cheval emporté. — Richez, boulanger à Bennin (30 août 1907), a arrêté 4 chevaux attelés à un chariot sans conducteur.

PAS-DE-CALAIS. — MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE. — MM. Blanquart, charron à Saint-Omer, 14 novembre 1907, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe. A sauvé une femme en danger de se noyer.

MÉDAILLE DE BRONZE. — MM. Calibre, agent de police à Béthune, 1er janvier 1908, déjà titulaire d'une lettre de félicitations. A arrêté un cheval emporté. — Gulibert, mineur à Liévin, 25 juillet 1907, a arrêté un cheval emporté qui allait renverser deux enfants.

MENTION HONORABLE. — M. Debury, garde champêtre à *Saint-Laurent-Blangy, 5 décembre 1907.* A arrêté un cheval emporté.

LES GRÈVES

A COMINES

Les tisserands

Les ouvriers tisserands de l'usine de M. Gillant sont toujours en grève. Deux lettres émanant du syndicat et adressées au patron ont été refusées. Les ouvriers sont décidés à ne reprendre le travail qu'après satisfaction complète de leurs légitimes revendications.

A DUNKERQUE

L'incident du Port

L'incident du brick *Aimé*, dont nous avons parlé hier, n'est pas encore réglé et aucune manipulation n'a été commencée, les ouvriers de quai se refusant toujours de se laisser compter si les hommes de l'équipage sont chargés du travail des cales.

La question a été portée devant le comité de Défense des intérêts du Port, qui s'est réuni et a saisi le Syndicat Ouvrier. Aucune entente n'est intervenue. Ce conflit, minime en apparence, est gros de conséquences car la prétention des ouvriers d'empêcher le travail des marins sur leurs navires mêmes, soulève une grosse émotion chez les négociants et pourrait amener un conflit plus sérieux. Espérons que ce conflit sera évité.

A ARQUES

Les ouvriers de la Ballastière

Vendredi matin, à 10 heures, les ouvriers de la Ballastière, à Arques, qui sont très nombreux, ont abandonné le travail. De violentes manifestations ont eu lieu devant la maison du Sieur Alexandre, maire d'Arques, et devant la cristallerie Avot-Durand. Une lutte est survenue entre manifestants et gendarmes. Un de ceux-ci a été blessé. Les ouvriers n'ont pas repris le travail, mais on espère bientôt une rapide conciliation. Dix gendarmes à cheval sont arrivés à Arques. Le maire a pris un arrêté interdisant aux attroupements dans lequel il est dit que les actes de nature à troubler l'ordre seront sévèrement réprimés. Cet arrêté a été publié et affiché.

LA BELGIQUE

Dangereux tour de force

Bruxelles, 14 mars.

Au Cirque royal, à Bruxelles, depuis quelques jours, des athlètes accomplissaient chaque soir un tour de force peu banal. Deux d'entre eux, couchés sur la piste, les jambes en l'air, se faisaient placer sur la plante des pieds deux larges poutres, sur lesquelles passait à toute vitesse une automobile chargée de cinq personnes. Le poids total que supportaient les deux hommes était de plus de 3000 kilos.

Hier soir, au moment où l'automobile s'engageait sur la passerelle improvisée, l'automobiliste sentit que celle-ci fléchissait. Un des athlètes, épuisé sans doute par de précédents exercices, cédait. C'était la mort pour les deux infortunés. L'automobile, lancée à grande vitesse, ne pouvait reculer. Le chauffeur ne perdit pas son sang-froid ; mettant le moteur à la quatrième vitesse,il lança sa voiture. Celle-ci passa comme un bolide et franchit la passerelle, qui s'écroula derrière elle. La vitesse avait été telle que les roues avaient à peine effleuré les poutrelles servant de rail.

Ce fut un émoi indescriptible. Sur la piste, les deux hommes gisaient au milieu des poutres. Les spectateurs s'affolaient, les femmes s'évanouissaient, les enfants criaient. Ce fut une panique générale.

On se précipita au secours des malheureux et l'on put constater heureusement qu'ils n'étaient pas morts. Mais l'un d'eux avait les pieds brisés et l'autre souffrait de terribles lésions internes.

Tous deux ont été transportés dans un pitoyable état à l'hôpital.

Quant au chauffeur, n'ayant devant lui que cinq mètres à peine, il réussit, en bloquant les freins, à arrêter sa machine, qui stoppa exactement devant la première marche d'un escalier sur lequel elle allait se précipiter.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lille. — Le « Réveil » annonce le mariage de son collaborateur Lucien Le Masson avec Mlle Mathilde Lescroart.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur.

DEUIL

A Quesnoy-sur-Deûle.— Nous avons appris avec peine la mort de M. Charles Bocquart, architecte, officier d'Académie, délégué cantonal, ordonnateur du Bureau de Bienfaisance, président de la Société de gymnastique « Le Réveil », président du cercle républicain, décédé subitement à Quesnoy-sur-Deûle le 12 mars, à l'âge de cinquante-neuf ans. Ses funérailles auront lieu le lundi 16 mars, à 10 heures, à Quesnoy-sur-Deûle, d'où son corps partira à une heure pour Provin (Nord), pour y être inhumé dans le caveau de la famille. Réunion à Quesnoy-sur-Deûle, à la maison mortuaire, 20, rue de la Gare, à neuf heures trois quarts. Réunion à Provin vers cinq heures.

Nous présentons à la famille éprouvée nos bien sincères condoléances.

A Brillon. — Jeudi dernier, à dix heures du matin, une foule considérable accompagnait à sa dernière demeure M. Charles Lasson, cultivateur et conseiller municipal, décédé à l'âge de 70 ans. Au cimetière, M. le maire de Brillon a, au nom de l'administration municipale, adressé un dernier adieu au collaborateur disparu et rappelé, en termes touchants, la vie du défunt.

A Landas. — Lundi matin, à 10 heures, ont été célébrées à Landas, au milieu d'une affluence nombreuse, les funérailles de M. Cornille Dupont, cultivateur et conseiller municipal, décédé à l'âge de 77 ans. Au cimetière, M. Henri Leprêtre, maire de Landas, a fait l'éloge funèbre du défunt, après quoi la foule s'est retirée très émue.

BANYULS-TRILLES

C'EST UN APÉRITIF INCOMPARABLE

soigneusement préparé avec un *VIEUX et EXCELLENT VIN PUR* et le meilleur QUINQUINA

C'est pourquoi il est chaleureusement recommandé par

LE CORPS MÉDICAL

aux hommes, dames et enfants

DEMANDER un "TRILLES"

dans tous les Cafés et les bons Estaminets

et exiger l'étiquette sur la Bouteille

BANYULS-TRILLES

TRILLES

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI

LE CRIME DE LA RUE BASSE

PAR JEAN LORFÈVRE

I

Un ouvrier de Landeville, se rendant à son travail matinal, se trouva tout à coup dans la rue Basse, en face d'un homme qui paraissait endormi sur le trottoir. Il était étendu en travers de la route et, comme il faisait à peine jour, l'ouvrier ne put distinguer d'abord à qui il avait affaire.

Était-ce un homme qui se trouvait en état d'ivresse ?

Il se pencha vers lui. Mais comme il portait sa main à l'épaule du dormeur pour l'avertir qu'il avait fort de prendre la voie publique pour vers lit, il sentit tout à coup sa main mouillée et, en regardant de près, il reconnut qu'il venait de s'enseigner les doigts.

Il appela aussitôt.

A dix pas de l'endroit où gisait l'homme, une boulangerie fonctionnait encore à cette heure, et on pouvait voir une lueur monter des soupiraux du sous-sol.

Le boulanger et son garçon, les bras nus, en pleine pâte, suspendirent leur travail.

— Eh là, leur dit l'ouvrier, venez vite, on vient d'assassiner à votre porte.

— Qu'y a-t-il ? demanda le boulanger, qui n'avait sans doute pas bien entendu, car le mitron ,en ce moment même, courbé, sur le pétrin, poussait de formidables ahans.

— Je dis qu'on vient de commettre un meurtre à trois pas d'ici... Venez vite...

En un instant, ils quittèrent le sous-sol et les trois hommes se trouvèrent autour de celui qui était étendu sur le trottoir.

La légère clarté de l'aurore était insuffisante à ce moment pour qui voulait regarder les objets d'un peu près, et les deux compagnons qui venaient de quitter leur pétrin et leur four reconnaissaient que l'ouvrier ne les avait pas trompés.

Ils se trouvaient devant la victime d'un assassinat et pour mieux préciser les choses, d'un égorgement véritable.

L'homme, en effet, portait au cou une profonde blessure qui, suivant toute apparence, avait été faite à l'aide d'un rasoir.

Des flots de sang s'étaient échappés de l'artère et tachaient le pavé.

Ce ne fut qu'un cri chez les trois hommes.

Ils venaient de reconnaître celui qui gisait devant eux.

— Mais, c'est Emile Leclerc, le métreur ! dirent-ils ; qui a donc pu commettre ce crime ? On ne connaît pas d'ennemis à Leclerc. Il ne devait pas avoir beaucoup d'argent sur lui...

— Une dispute, peut-être ?

— Portons-le dans la boulangerie... Je vais réveiller le patronne.

Le mitron ne fit qu'un bond ; et sa voix puissante n'eut pas de peine à tirer du sommeil l'excellente dame Coignet, la boulangère.

Pendant ce temps, Coignet tenait la tête du pauvre Emile Leclerc, tandis que l'ouvrier essayait de surprendre encore un souffle sur ses lèvres.

— Oh ! dit-il, avec une entaille comme celle-là..... c'est bien inutile...

— *La tête est roide comme celle d'un homme* mort depuis cinq ou six heures... Il n'y a rien à faire.

— Avant de la transporter chez vous, si l'on avertissait la police.

— C'est le premier soin à prendre, en effet.... Pauvre Leclerc ! Imagine-t-on une fin aussi horrible ?

Mme Coignet accourut à ce moment et elle faillit s'évanouir devant la face horriblement pâle et les vêtements tout ensanglantés de la victime, qu'éclairait maintenant le jour grandissant ; elle ne put d'abord prononcer une seule parole tant elle était impressionnée par ce spectacle tragique.

— Malheureux jeune homme ! dit-elle enfin... à vingt-deux ans, est-ce possible ! et sa petite Juliette ! Mais qu'est-il donc arrivé ?

Cependant, le garçon boulanger avait été avertir la police.

Des passants commençaient à circuler dans la rue Basse et certaines boutiques même s'ouvraient. Un quart d'heure ne s'était pas écoulé qu'il se formait autour du cadavre un rassemblement ; et les opinions les plus diverses au sujet du crime s'échangeaient sur un ton terrifié ou plaintif en attendant l'arrivée du magistrat.

Leclerc, la victime, était un excellent sujet, que sa vie modeste et raisonnable semblait devoir mettre à l'abri d'un pareil sort, d'une fin aussi dramatique.

Il y avait donc là un mystère à confondre les hypothèses des plus perspicaces.

Les femmes, comme toujours, étaient les plus émues ; la jeunesse de celui qui gisait devant elles, la gorge profondément ouverte, leur inspirait des sentiments de grande pitié qui se traduisaient en douloureuses exclamations.

Mme Coignet éleva tout à coup la voix au-dessus de ce sinistre concert de paroles apitoyées.

— Eh ! grand Dieu ! et moi qui n'y pensais pas !...

Puis, comme si elle avait craint d'en avoir trop dit, elle se tut ; mais intérieurement, elle continua, en proie à une vive inquiétude:

— Juliette qui doit venir en journée chez moi aujourd'hui ! Voici l'heure où elle va passer par là... Comment lui épargner ce spectacle... Va-t-elle se trouver, la pauvre enfant, en présence de son cadavre ?

Juliette Germose, à laquelle pensait la boulangère, était une couturière qui venait travailler, en effet, assez souvent rue Basse, et qui, ce matin précisément, devait se rendre chez Mme Coignet.

Celle-ci savait que Juliette avait, depuis longtemps, été remarquée par Emile Leclerc. Elle lui avait donné sa foi,et leurs sentiments étaient partagés.

Mme Coignet, d'ailleurs, était seule dans la confidence de cet amour.

Elle avait remarqué la première, quand Juliette se trouvait chez elle, en été, près de la fenêtre, l'attention que lui portait Emile Leclerc qui, demeurant dans cette rue, ne passait jamais devant la boulangerie sans y jeter un coup d'œil ; elle savait qu'on s'était parlé, en tout bien tout honneur ; car rien n'était plus pur que cet amour qui était, il est vrai, contrarié par la famille de Juliette.

Celle-ci destinait la jeune fille à un de ses cousins qui occupait dans une ville voisine une situation meilleure que celle d'Emile Leclerc.

Mme Coignet savait tout cela. Mais elle ne pouvait montrer l'angoisse qui la saisissait, c'eût été trahir le secret de Juliette.

Et ses yeux se portaient,comme attirés par une irrésistible fascination, vers le côté de la rue par où la jeune fille devait venir ; elle guettait le groupe et courait dans cette direction.

— Eh ! madame Coignet, où allez-vous donc ? lui crièrent les voisines. Je crois qu'elle perd la tête ,ma parole ! — Elle croit aller sans doute vers sa boulangerie, et elle court en lui tournant le dos. — Mais aussi, de pareilles choses vous révolutionnent !

Ainsi se croisaient les propos des femmes ; plus d'une essuyait d'un revers de main les larmes qui glissaient sur la joue.

La précaution de l'excellente dame Coignet allait être prise trop tardivement.

En effet, à ce moment même, Juliette Germose apparaissait au bout de la rue Basse.

Elle était ravissante sous sa capeline bleue ; elle allait d'un pas léger. Elle semblait scander sa marche joyeuse au rythme intérieur d'une chanson.

La vie lui souriait et le contentement de son cœur rayonnait sur son visage auquel il prêtait une grâce toute printanière.

Elle avait à peine vingt ans.

Elle aimait Leclerc. Elle l'aimait du fond de l'âme. Elle était son premier amour, ce serait son dernier, sans doute, car un cœur comme le sien se livrait sans jamais se reprendre.

L'air frais du matin donnait à ses joues une animation charmante.

Dès que Mme Coignet l'aperçut, elle put à peine cacher une violente pitié éclatant dans ses gestes. Plus pâle que les barbes de son bonnet, elle courut vers Juliette.

Comment l'écarter ? Comment lui dire de ne point passer par là sans faire naître en elle une inquiétude et un soupçon ?

Tout de bonheur, tant de confiance en l'avenir échelonné sur son visage et dans ses yeux ! Tout cela allait-il faire place à la plus affreuse douleur qui puisse frapper un cœur humain !

Mme Coignet, toute tremblante, l'aborda. Ce fut Juliette qui lui parla la première.

— Qu'avez-vous donc, ma chère dame ? On vous dirait un peu pâle. Tout n'était-il pas bien chez vous ?

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET

DÉLICIEUSEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille